

INFOS INTERMINISTERIELLES

(source DGAFP)

Modalités d'organisation du travail pendant les Jeux olympiques

La circulaire de la Première ministre du 22 novembre 2023 et l'instruction du 18 mars 2024 déterminent le cadre applicable pour l'organisation du travail pendant les JOP 2024

- Finalisation en cours des programmations de congés annuels dans le cadre des plans de maintien d'activité mis en place dans l'ensemble des services concernés
- Finalisation en cours de la programmation des cycles de travail des agents mobilisés
- Instructions ministérielles diffusées sur l'organisation des services à proximité des sites olympiques: télétravail, décalages horaires etc.

Deux mesures spécifiques :

Indemnisation du télétravail :

- Un déplafonnement à hauteur de 10 jours supplémentaires (soit 10 x 2,88€/jour) sera prévu
- Arrêté en cours de publication

Cumul d'activités / sécurité privée :

- Possibilité entre le 15 juillet et le 15 septembre, d'exercer une activité de sécurité privée
- Dispositif ouvert dans le cadre du cumul d'activité, sur autorisation de l'employeur
- Pour les agents détenteurs d'une carte professionnelle d'agent privé de sécurité

Mesures d'accompagnement social pour les agents publics mobilisés

Objectif : faciliter l'accès à une offre de garde et d'activités pour les enfants des agents mobilisés

1. Accès aux établissements d'accueil de la petite enfance
2. Séjours loisirs et colonies de vacances
3. CESU - garde d'enfants

1. Accès aux établissements d'accueil de la petite enfance

Extension de l'offre des ministères : contingents temporaires Supplémentaires, maintien de l'ouverture de certains établissements Paris :

Les enfants déjà accueillis en crèche parisienne bénéficieront d'un accueil continu pendant la période estivale
Contingent supplémentaire de 50 à 100 places en appui Interministériel

2. Séjours loisirs et colonies de vacances

Augmentation temporaire de l'offre dans les ministères (notamment + 30 % au ministère de l'intérieur)

Priorisation des demandes pour les enfants d'agents mobilisés
Extension de conditions d'accès ou de gratuité au niveau ministériel et financement supplémentaire des colonies de vacances

Au niveau interministériel, mise à disposition de 2 000 séjours par les sections régionales d'action sociale, avec priorisation des demandes.

Niveau élevé de disponibilité de l'offre (au niveau interministériel, 10% des capacités réservées, capacité de 500 à 700 séjours pour les douanes etc.)

3. CESU - garde d'enfants

Objectif : accompagner les agents mobilisés pendant les Jeux dans le financement de la garde d'enfants, avec des critères temporaires élargis

Extension de l'offre des ministères sur les CESU (notamment 6-12 ans, et 0-12 ans pour le Ministère de l'intérieur) pour les agents mobilisés.

Création d'un CESU 0-6 ans au niveau interministériel pour les agents mobilisés, sans condition de ressources

Montant : 200 € par enfant, 350 € pour les familles monoparentales

La nature de la prestation : titres dématérialisés, accès sur attestation

Modalités d'inscription simplifiées

Capacité de 10 000 titres

4. Mesures d'accompagnement social pour les agents mobilisés : CESU 0-6 ans

Ticket CESU Edenred

L'ÉTAT AIDE SES AGENTS À VIVRE MIEUX

Aide réservée aux agents de l'État dans le cadre de l'action sociale interministérielle

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

CONNÂTRE LE DISPOSITIF | EFFECTUER MA DEMANDE | SUIVRE MA DEMANDE | UTILISER MES TICKET CESU

LE SAVIEZ-VOUS ?

Agents de l'État, votre employeur participe aux frais de garde de vos enfants de moins de 6 ans.

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a mis en place une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agents de l'État sous forme de Chèques Emploi Service Universels entièrement préfinancés.

La gestion du dispositif « CESU - garde d'enfant 0/6 ans » est assurée par Edenred, émetteur agréé de CESU.

Mobilisation spéciale JO Paris

Bénéficier des Ticket CESU

EFFECTUER MA DEMANDE

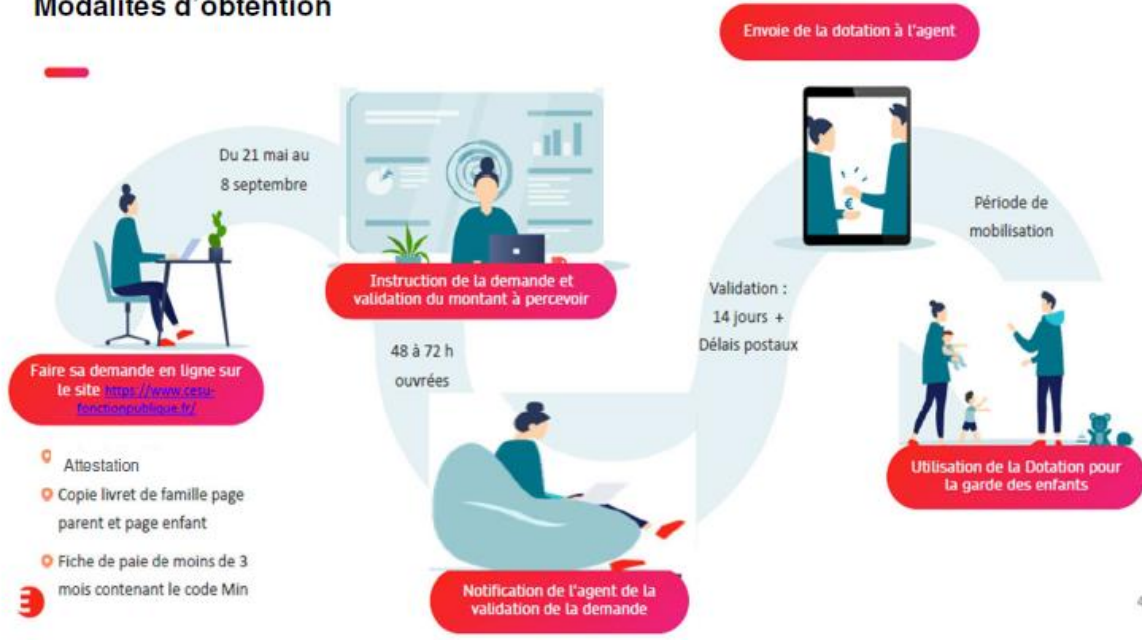
Accès direct à votre **espace bénéficiaire**

Votre Espace Bénéficiaire

Une Question ?

4. Mesures d'accompagnement social pour les agents mobilisés : CESU 0-6 ans

Modalités d'obtention



Direction générale de l'administration et de la fonction publique

17

4. Mesures d'accompagnement social pour les agents mobilisés

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Direction générale de
l'administration et de la
fonction publique

ATTESTATION POUR LE BÉNÉFICIAIRE DES DISPOSITIFS EXCEPTIONNELS DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Ministère d'affectation : _____

Établissement public** : _____ Code Min : _____

Direction et Service d'affectation : _____

Enfant(s) : Pour l'obtention de CESU exceptionnel 0 - 6 ans, de places en crèches ou de séjours loisés.

NOM	Prénom	Date de naissance

[Je soussigné(e) Monsieur*, Madame*, _____ (nom), _____ (prénom) (supérieur hiérarchique) atteste que Monsieur*, Madame*, _____ (nom) _____ (prénom) est mobilisé(e) dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024.

Signature de l'intéressé(e)

Signature du supérieur hiérarchique

*Rayer la mention inutile

** Seuls les agents relevant des établissements publics ayant intégré l'action sociale interministérielle sont concernés (CESU, places en crèches, séjours loisés).

Direction générale de
l'administration et de
la fonction publique

18